



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce  
**Sous-rubrique:** Nouvelle inscription  
**Date de publication:** SHAB - 18.02.2019  
**Numéro de publication:** HR01-1004569088  
**Canton:** VD

**Entité de publication:**  
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Nouvelles entrées L'élégance du bois Sàrl, Rolle

L'élégance du bois SàrlZA La Pièce 1 A5  
1180 Rolle

**Forme juridique:** Société à responsabilité limitée (SARL)

**IDE:** CHE399251274

**Siège:** Rolle

### Objectif

la société est active dans le domaines de la construction et de la décoration, notamment la fourniture et pose de revêtements de sols et de murs; la société a également pour but la prestation de services dans le domaine immobilier, notamment courtage immobilier (pour but complet cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 3022 du 13.02.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

### Révision:

Renonciation à la révision

L'élégance du bois Sàrl, à Rolle, ZA La Pièce 1A5, A-One Business Center, 1180 Rolle, CHE-399.251.274. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 31 janvier 2019. But: la société est active dans le domaines de la construction et de la décoration, notamment la fourniture et pose de revêtements de sols et de murs; la société a également pour but la prestation de services dans le domaine immobilier, notamment courtage immobilier (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associée-gérante avec signature individuelle: Wagner Nathalie, de France, à Ville-La-Grand (France), avec 20 parts de CHF 1'000. Signature individuelle est conférée à Fluhr Christian, de Carouge (GE), à Rolle, directeur. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 31 janvier 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.